

Onkelinx suivra les recommandations pour les antennes relais GSM.

Le Cabinet de la ministre de la Santé a informé que la Ministre Laurette Onkelinx se rallie et va approuver les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé concernant les antennes relais de téléphonie mobile.

Cela signifie qu'il va être imposé une norme de 3 volts par mètre maximum de rayonnement pour les antennes relais de téléphonie mobile.

Un recours par devant la Cour Constitutionnelle avait été introduit par deux fois ces dernières années contre cette recommandation de renforcer les normes de 20,6 V / m à 3V / m. L'avis de prudence du Conseil était resté lettre morte jusqu'à aujourd'hui.

"Une nouvelle recommandation du Conseil supérieur de la santé concernant les antennes relais de téléphonie cellulaire en préparation et la Ministre demandera son application", a publié le Cabinet du Ministre de la santé.

À la fin du mois de Octobre est prévue une réunion avec les opérateurs afin de mettre en œuvre cette nouvelle réglementation. Néanmoins il faut savoir que la plupart des sites d'antennes relais sont déjà en conformité : 80 pour cent des antennes relais dans la fréquence 900MHz sont déjà en dessous de ce seuil de 3 V/m, en conséquence l'effet sera très limité. (belga / TDB)



Laurette Onkelinx
Ministre de la Santé

BioInitiative aller à l'essentiel > [0,6V/m, pourquoi :](#)



- [cliquer](#) -